

Éditorial

Le Palais de justice de Bruxelles : un chef-d'œuvre en péril, par G.-A. Dal 410

Doctrine

Un monument au cœur de la Nation et aux yeux du monde : le Palais de justice de Bruxelles, par J. de Brouwer, G. Dubois et X. Rousseau 411

Le songe de Parménide ou le constat d'Héraclite - Réflexions sur l'avenir du Palais à la lumière des pensées qui l'inspirent, par J. de Codt 414

La Fondation Poelaert et le Campus Poelaert, par J.-P. Buyle et D. van Gerven 416

Quel futur pour le plus grand bâtiment public et emblématique de Belgique ?, par L. Vrijdaghs 418

Démolir, recycler, ou réinventer ?, par P. Martens 420

« Malheureusement aucun plan ne nous est parvenu... », par F. Metzger 422

Joseph Poelaert, fragments biographiques, par S. Van Reeth 424

La sécurité du palais de justice : l'introuvable risque zéro, par C. Noirhomme 426

Jurisprudence

L'histoire judiciaire inconnue des échafaudages, par F. Tulkens 427

Chronique

Enquêtes et reportages - Il y a ... ans - Thémis et les Muses - Coups de règle - Communiqués.

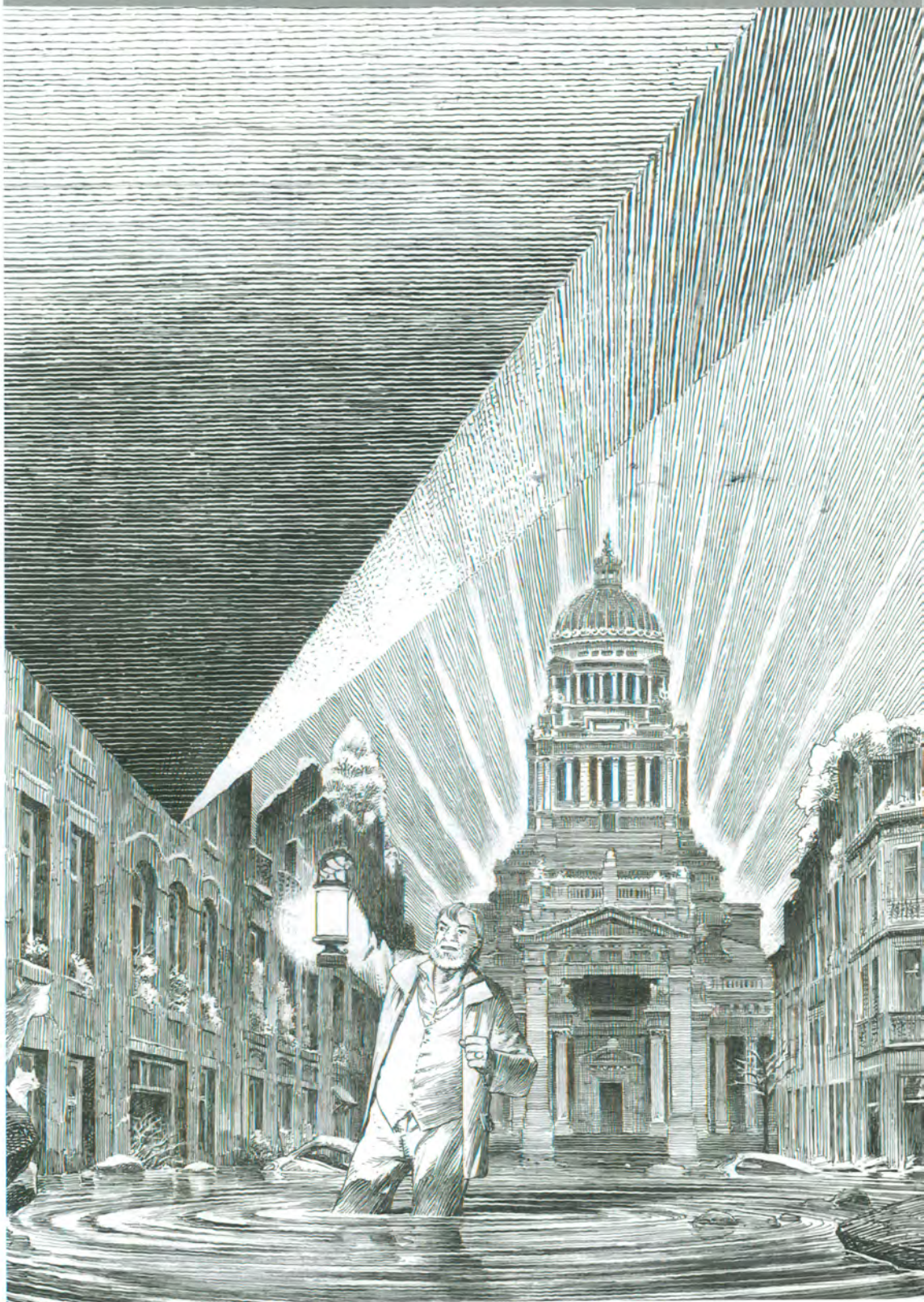
Pour les illustrations : © 2019 - Éditions BLAKE & MORTIMER / Studio Jacobs (Dargaud - Lombard s.a.) © François Schuiten 2019

Bureau de dépôt : Louvain 1
Hebdomadaire, sauf juillet et août
ISSN 0021-812X
P301031

Journal des tribunaux

http://jt.larcier.be
1^{er} juin 2019 - 138^e année
21 - N^o 6775
Georges-Albert Dal, rédacteur en chef

Le Palais de justice : un chef-d'œuvre en péril



« Malheureusement aucun plan ne nous est parvenu... »

inauguré en octobre 1883, le palais de justice de Bruxelles était à l'époque le plus grand édifice bâti du monde, plus vaste encore que la basilique Saint-Pierre à Rome. À ce jour, sa volumétrie magistrale ne cesse d'imposer sa puissance et de distiller l'esprit de l'institution qu'elle abrite. Admiré, détesté, critiqué, ce bâtiment dont le profil et les formes ont depuis longtemps disparu derrière un tricot d'échafaudages demeure un lieu emblématique, tant d'un point de vue architectural que de l'activité humaine qu'elle accueille.

Alors que l'œuvre de l'architecte Joseph Poelaert est placée par le Fond Mondial des monuments sur la liste des édifices menacés et que la Régie des Bâtiments a entamé un programme de rénovation, force est de constater combien la documentation scientifique concernant le bâtiment est parsemée et de qualité inégale.

De fait, si les ouvrages commentés et illustrés consacrés au palais de justice fleurissent, depuis près de quarante ans, il se dit et s'écrit qu'aucun plan original dessiné par Joseph Poelaert ne nous est parvenu.

Le 3 septembre 1944, l'armée d'occupation allemande quittant Bruxelles bote le feu au palais de justice. Dans le catalogue de la grande exposition « Poelaert et son temps » de 1981 : « [...] aucun plan original du Palais ne nous est parvenu, tous les dossiers d'archives ayant disparu au cours des incendies qui ravagèrent le Palais et le ministère de la Justice... ». Assertion répétée si souvent depuis, et notamment via la viralité d'Internet, que voilà une vérité désormais bien établie.

Longtemps, la question autour de cette disparition des archives m'a interpellé. Pourtant, mes premiers travaux comme architecte au service du palais m'ont permis rapidement de deviner que de nombreux documents de tout ordre existaient encore bel et bien mais qu'ils semblaient disséminés aux quatre coins du pays.

Les diverses missions d'architecture qui m'ont été confiées sur le palais — les nouvelles entrées sécurisées et les nouvelles salles d'audiences — ne nécessitant pas de véritable travail archéologique pour être menées à bien, nous avons pu nous contenter des quelques illustrations parues dans les ouvrages dédiés au bâtiment. Néanmoins, bien vite une certaine frustration née de ce sentiment de ne pas tout savoir, la curiosité, l'envie de comprendre et d'en apprendre davantage ont fait jour en mon chef.

En 2017, l'Université Libre de Bruxelles a mis en place un nouvel Executive Master en Patrimoine et la Faculté m'a confié la responsabilité académique de celui-ci. Au terme de leur seconde année, les étudiants entament un mémoire sur une thématique qui les intéressent. À ce jour, six étudiants¹ se sont emparés du sujet « palais de justice de Bruxelles » dans l'idée d'en révéler l'identité originelle et d'en radiographier l'évolution (et la dégradation) architecturale.

Le premier objectif de cette étude est de faire toute la lumière sur le projet imaginé par Joseph Poelaert, de déterminer quelle est l'œuvre dessinée, voulue, rêvée par l'architecte. Et donc de mettre à jour le pristin état de l'édifice. Ensuite, il s'agit de comprendre comment l'œuvre a perdu de son caractère au fil des transformations successives.

Bien vite, contrairement à la légende urbaine qui avait fait disparaître toutes archives probantes, les recherches se sont avérées fructueuses et au bout de quelques semaines d'études, les plans signés de la main de Poelaert ont pu faire l'objet d'un inventaire photographique.

De fait, hormis les papiers présumés incendiés dans le Palais, d'autres se baladaient déjà ci et là. L'existence de ces documents d'époque était d'ailleurs connue de certains initiés mais l'information était restée confidentielle. Dès 1952, en pleine guerre froide, ils avaient été rassemblés par le Service du répertoire des biens culturels, mis en sûreté

dans un abri antiatomique, puis quelque peu oubliés, avant d'être à nouveau déplacés vers les réserves des Musées royaux d'Art et d'Histoire, sans pour autant être inventoriés...

C'est donc l'historien de l'art et archéologue Thomas Coomans qui en 1989 fera ressurgir de ces fameuses réserves situées au Cinquantenaire de nombreux documents et plans appartenant à Poelaert, notant l'absence d'inventaire de ces archives à leur retour de cette période paranoïaque, ce qui explique aussi leur évanescence provisoire.

À l'exception de ceux esquissant quelques façades, les plans du palais de justice de Bruxelles de Joseph Poelaert datés de 1862 et signés par le ministre Victor Tech sont donc désormais consultables ; autant de précieux feuillets qui permettent de comprendre les lignes directrices du projet initial souhaité par l'architecte.



AGR - palais de justice, Poelaert, 1862. Rue des Minimes.
(Photo : Irene Panebianco)



AGR - palais de justice, Poelaert, 1862. Rue des Minimes.
Visite des archives avec Thierry Henrard.
(Photo : Irene Panebianco)

En revanche, ce qui semble moins clair aujourd'hui, c'est l'évolution de l'œuvre au fil du temps. Ce bâtiment au caractère plus que monumental qui domine physiquement la ville de Bruxelles demeure méconnu, mal compris, voire mal aimé. L'édifice qui s'offre à nous a, au fil du temps, largement perdu de son identité. Nombreuses sont les transformations qui ont altéré l'œuvre initiale. Nous savons aujourd'hui que Victor Horta était fasciné par le bâtiment, siégeant même dès 1919 dans une commission architecturale et urbanistique intitulée *palais de justice*. En 1936, à la suite de certains travaux qu'il juge avec sévérité, le chantre de l'Art nouveau démissionne de ladite commission, refusant de cautionner ce qu'il considère comme des altérations significatives de l'œuvre de Poelaert.

Les étudiants de l'ULB viennent de mettre la main sur un texte de plus de nonante pages, Dans cette fascinante critique architecturale intitulée « La leçon du palais de justice » et rédigée par Victor Horta, celui-ci nous donne une grande leçon d'architecture où il déclare toute sa passion pour une œuvre d'exception. À sa suite, nombreux autres grands noms de l'architecture publieront des articles mettant en lumière la qualité de l'édifice. Paul Saintenoy proposera en 1943 à la classe des Arts et des Lettres de l'Académie royale de Belgique une communication remarquée sur la biographie de Poelaert et son œuvre principale.

Au niveau de l'urbanisme aussi, de nombreuses réflexions ont été menées autour de la question du palais de justice de Bruxelles.

Qui se souvient encore du « Concours d'idées » réalisé en 1927 « pour un aménagement urbain et l'institution d'une servitude architectonique des constructions aux abords du palais de justice de Bruxelles » ? L'analyse des signatures des candidats fait apparaître les architectes les plus talentueux de l'époque. Horta, encore et toujours, fait partie des protagonistes.

Depuis son édification, la question des alentours du Palais se pose de manière récurrente et est, aujourd'hui encore, toujours d'actualité. De fait, l'édifice n'a pas bénéficié d'un berceau environnemental à la hauteur de ce qu'exige une implantation aussi marquante.

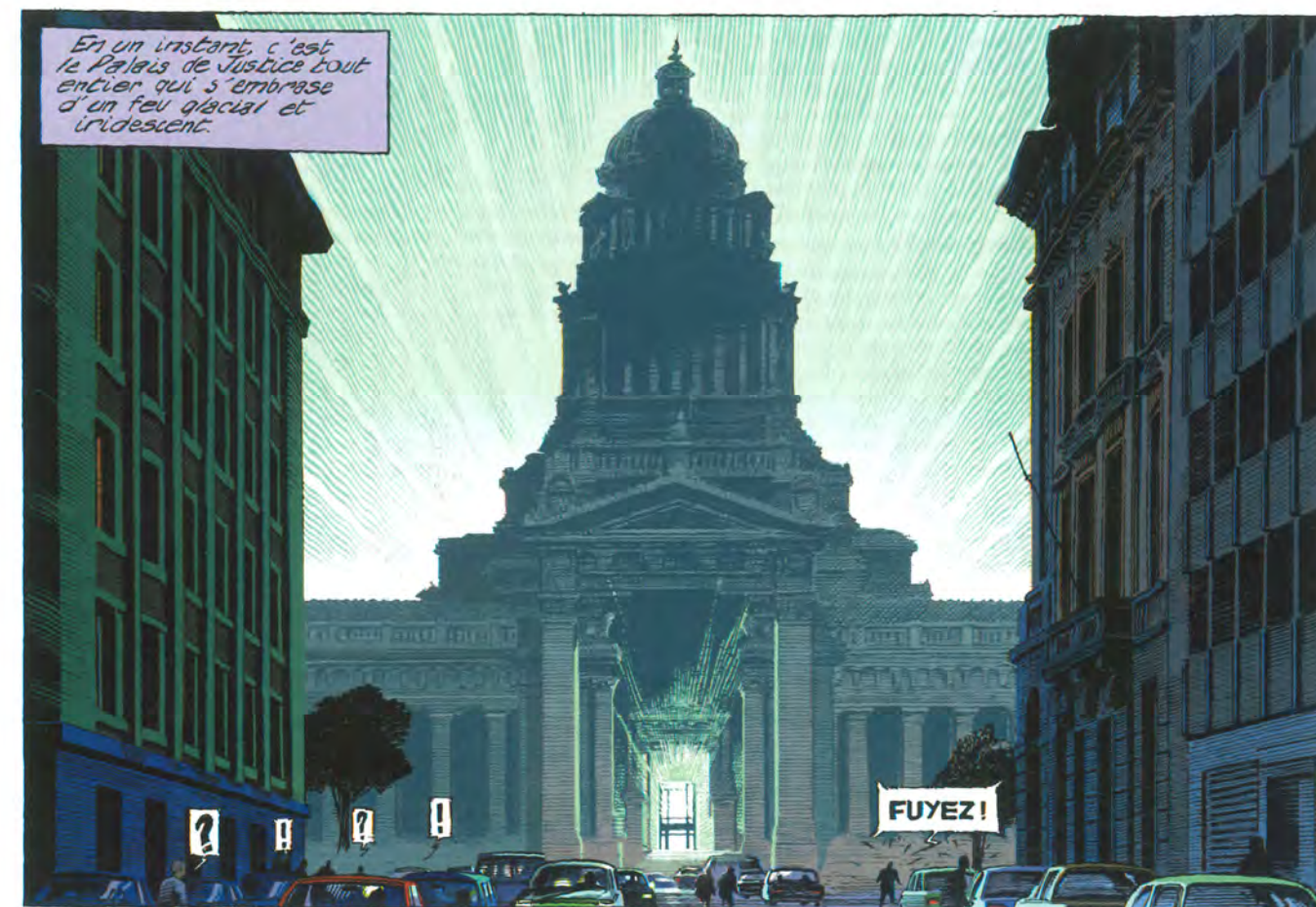
À ce jour et en perspective de demain, nous pourrions faire fi des travaux des architectes qui nous ont précédés, mais quelle richesse que d'en tirer les enseignements !

Pour mener à bien un projet aussi important que celui de la rénovation du palais, il est nécessaire d'agir avec méthode. Celle qu'il faut mettre en œuvre pour tout bâtiment patrimonial d'importance. Dans notre démarche, la première étape est d'aboutir à une connaissance approfondie de l'œuvre et de son histoire. Loin des anecdotes et images d'Epinal, de poursuivre une méthodologie scientifique au service de l'architecture et qui mette en lumière l'identité du bâtiment.

La plupart des documents nécessaires à la bonne compréhension du projet depuis le début de sa construction en 1862 existent. Il nous appartient dès lors de les identifier et de les regrouper physiquement ou virtuellement. Ensuite de les apprécier, de juger de leur importance et de leur intérêt pour un nouveau projet pour le Palais.

Cette étape est primordiale et il serait maladroite, voire iconoclaste, d'imaginer un nouveau projet pour l'édifice sans avoir parfaitement compris les subtilités de la création de Joseph Poelaert. Cette démarche n'empêchera en aucun cas une vision contemporaine mais toute intervention sur un patrimoine majeur repose sur un échange entre architectes, celui qui a réalisé l'œuvre initiale et celui qui prend la responsabilité de la réinventer de manière cohérente et dans sa continuité. Pour pouvoir dialoguer avec un architecte disparu, il nous appartient de faire toute la lumière sur l'œuvre de se poser en situation de connaissance et de compétence. Cela étant, afin d'aboutir à un résultat probant, l'investissement temporel est considérable et nécessite une organisation scientifique sans faille. Heureusement, au bénéfice de celle-ci, toute une manne de plans nous est parvenue.

Francis METZGER
Architecte



(1) Sophie Feeroz, Margaux Flammant, Thomas Greck, Thierry Hen-

rard, Irene Panebianco, Melek Surgun.

<http://www.lacompagniedupalais.be>

POELAERT

Un spectacle de la Compagnie du Palais

**Mercredi 5, Jeudi 6, Vendredi 7
Mercredi 12, Jeudi 13, Vendredi 14
Mardi 18, Mercredi 19, Jeudi 20**

JUIN 2019 | 20:15

Réservations: compagniedupalais@gmail.com


Vestiaire des avocats

Tarif: 20€ | 12€

a.
AVOCATS.BE


POELAERT
FONDATION - STICHTING


**BARREAU
DE
BRUXELLES**
ORDRE

 **LORCIER**


TRIALOGUES